

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

AVIS est par la présente donné par la greffière de la Ville de Prévost que, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe portant sur le même exercice financier seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 14 juin 2021 à 19 h 30.

Le rapport financier 2020 et le rapport du vérificateur externe seront disponible sur le site Internet de la Ville sous l'onglet « Budget et Finances » (https://www.ville.prevost.qc.ca/ma-ville/administration/budget-et- finances) dès que possible suivant la tenue de la séance.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 7^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Me Caroline Dion, notaire Greffière 450 224-8888, poste 6227 greffe@ville.prevost.qc.ca